

Impacts du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral soudano-sahélien du Cameroun

Onana J.

in

Bourbouze A. (ed.), Msika B. (ed.), Nasr N. (ed.), Sghaier Zaafouri M. (ed.).
Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 32

1997

pages 57-62

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI971095>

To cite this article / Pour citer cet article

Onana J. **Impacts du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral soudano-sahélien du Cameroun**. In : Bourbouze A. (ed.), Msika B. (ed.), Nasr N. (ed.), Sghaier Zaafouri M. (ed.). *Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides*. Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 57-62 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 32)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Impacts du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral soudano-sahélien du Cameroun

Joseph ONANA, Institut de recherches zootechniques et vétérinaires Garoua (Cameroun)

Résumé : L'ordonnance portant sur le système foncier reconnaît à tous les citoyens camerounais le droit d'accès à des terres privées. Cependant, malgré l'existence de ce texte, très peu de terre sont immatriculées au Cameroun par les éleveurs. L'élevage reste donc de type extensif, basé sur l'utilisation communautaire des pâturages naturels. En zone soudano-sahélienne, après plusieurs années de conflits agro-pastoraux, les paysans (agriculteurs et éleveurs), en

collaboration avec les autorités administratives et traditionnelles, ont, dans certains terroirs, délimité des terrains de parcours de façon informelle. A partir d'exemples, l'auteur analyse l'impact de ce mode d'organisation sur la gestion des pâturages en comparaison aux terroirs sans espace pastoral défini.

Mots-clés : régime foncier, gestion pastorale, terre de parcours.

La région concernée par l'étude est comprise entre 9 et 12° de latitude nord. Elle est limitée par la République fédérale du Nigeria à l'ouest, la République du Tchad à l'est, les provinces de l'Extrême-Nord au nord.

La population est très diversifiée et comprend, en dehors des populations locales, de nombreuses ethnies en provenance des pays voisins et tout particulièrement du Tchad (Mboum, Massa, Laka).

Sur le plan hydrologique, la zone d'étude appartient aux bassins de la Bénoué et du lac Tchad. Le climat de la région est de type soudanien, avec une pluviosité cependant dépressionnaire au niveau de la Bénoué (Suchel, 1971). La saison sèche et la saison des pluies sont presque d'égale durée, et les précipitations moyennes annuelles tournent autour de 1000 mm. L'humidité relative approche 80% pendant la saison des pluies et descend vers 40% en saison sèche. L'évaporation mesurée (Piche) est de 2380 mm par an. L'insolation (héliographe Campbell) est de 2776 heures par an avec un minimum en septembre et en avril.

Sur le plan géologique, l'opposition est nette entre la moitié sud-ouest gréseuse à sols ferrugineux, sols hydromorphes et vertisols

alluviaux, et la moitié nord dominée par des sols peu évolués d'érosion sur roches du socle (Humbel & Barbery, 1974).

Le cotonnier est la principale culture de rente du nord-Cameroun, suivie par l'oignon et les céréales. Les surfaces cultivées en 1970 sont évaluées à 110 000 ha, 47 000 ha seulement en 1978 à cause de la sécheresse, 100 000 ha en 1985 (Roupsard, 1987). L'apport d'engrais (NPKS) porte sur 92% des surfaces semées à raison de 100-200 kg/ha en fonction de la périodicité du semis, et un apport de 50 kg/ha d'urée au moment du buttage.

Les mouvements de populations observés depuis bientôt vingt années sont liés à la recherche de terres plus fertiles et de pâturages, et se font en grande partie par l'intermédiaire de certains organismes de développement. Dans ces opérations, le milieu naturel paye un lourd tribut par une dégradation très poussée de la végétation, car les nouvelles installations sont faites dans des zones sauvages, dans le but de montrer aux migrants le bien-fondé des déplacements.

Durant la première année d'installation, on assiste à un déboisement anarchique lié à la création du village et des nouveaux champs

pour la culture des céréales. Dès la seconde année, l'extension des cultures, avec notamment la création des champs de coton (pour des questions financières), accélère ce déboisement.

Les savanes soudano-sahéliennes du Cameroun prennent différents aspects et compositions, en relation avec l'influence humaine, la durée d'inondation, la proximité de la nappe phréatique, l'épaisseur du sol et ses propriétés

physico-chimiques (Sieffermann, 1964).

Dans la zone d'étude, on ne note pas encore de privatisation accrue des terres. Les parcours sont gérés de façon communautaire. Après un bref rappel des textes administratifs régissant le régime foncier au Cameroun, nous allons, à travers des exemples, aborder les impacts de divers régimes fonciers rencontrés dans la zone sur la gestion des terres de parcours.

1. L'accès à la propriété privée : réglementation administrative et conception traditionnelle

L'ordonnance n° 74-I du 06-07-1974, dans sa première partie, reconnaît à tout citoyen camerounais le droit d'accès à la propriété privée, mais l'État reste le gardien de toutes les terres et peut intervenir pour en assurer une utilisation rationnelle. Les parties II et III de cette ordonnance définissent trois catégories de terres :

- les propriétés privées des individus, des corporations et sociétés, de l'État ;
- les propriétés publiques de l'État (voies navigables, routes...) ;
- le domaine national sur lequel personne n'a de titre de propriété mais qui est géré pour et par l'État.

Les terres du domaine national peuvent être allouées à tout citoyen par l'État pour n'importe quel usage (agriculture, habitation, élevage, ou foresterie). L'État a aussi le droit de transformer le domaine national en terres privées de l'État, avec cette particularité que toute personne qui était en train d'utiliser de telles terres est expropriée conformément à la réglementation. L'expropriation donne droit à une indemnisation, et l'État assure par la suite le remplacement des personnes expropriées dans des zones viabilisées (surtout dans les grands centres urbains).

L'accession à la propriété privée est matérialisée sur le plan administratif par une immatriculation au Ministère de l'administration territoriale.

Les paysans en général, et les éleveurs en particulier, ne peuvent pas ou n'arrivent pas à accéder à la propriété, pour plusieurs raisons :

- ils ne savent pas qu'ils y ont droit le plus souvent, malgré l'adage qui dit que nul n'est supposé ignorer la loi ; les sources d'information et d'éducation juridique de cette tranche de la population sont presque nulles. De plus, de façon traditionnelle, tout camerounais hérite (par le principe qui veut que la terre appartienne à ses premiers occupants) de la terre sur laquelle ses aïeux ont vécu. On ne dispute donc pas celle-ci à ses voisins, sauf exceptionnellement pour en définir les limites exactes. Pour l'administration, seule l'immatriculation justifie le droit de propriété. Tout terrain non immatriculé appartient de fait au domaine national et peut être mobilisé à tout moment ;
- les paysans pensent que l'immatriculation n'est pas un besoin urgent pour eux dès lors qu'ils peuvent cultiver leurs terres ancestrales ou en avoir le libre accès à la ressource fourragère ;
- les dépenses liées à l'immatriculation ne sont pas remboursables ;
- les opérations d'immatriculation prennent beaucoup de temps (parfois des années) et sont pénibles ;
- l'immatriculation bouleverse le code traditionnel façonné par plusieurs siècles de pratiques et de coexistence pacifique entre populations voisines.

2. Différents systèmes d'élevage en zone soudano-sahélienne

Comme en Adamaoua camerounais (Yonkeu, 1993), on distingue, en zone soudano-sahélienne du Cameroun, trois principaux types d'élevage (Onana, 1995) :

2.1 Groupe des pastoralistes

Le pastoralisme est le mode d'élevage le plus répandu dans la zone d'étude ; il repose sur une exploitation extensive et communautaire des pâturages naturels.

Les pastoralistes pratiquent un élevage traditionnel de bovins à plein temps, avec ou sans activités agricoles. Un examen fin des activités secondaires et du mode d'installation permet de séparer deux sous-groupes :

- les éleveurs semi-sédentaires (surtout les fulbés), qui ont des camps assez fixes tant que le pâturage est encore productif et de bonne qualité alimentaire pour les animaux. La transhumance de saison sèche est régulière et porte sur une partie du troupeau seulement ;
- les éleveurs nomades. C'est le mode d'élevage pratiqué par les mbororos. Ils consacrent presque tout leur temps aux activités d'élevage. Ce groupe est très mobile et change facilement de campement dès lors que les pâturages ne sont plus de bonne qualité ou dès que les rapports avec les autorités traditionnelles deviennent défavorables (taxes, soins vétérinaires, voisinage hostile). L'agriculture est ici négligeable voire nulle. Pour ce groupe, la productivité

numérique du troupeau est plus importante que la productivité pondérale. L'élevage est considéré comme un moyen de capitalisation.

2.2 Groupe des agro-pasteurs

Les agro-pasteurs associent élevage et agriculture. Deux sous-groupes sont distingués selon que le paysan accorde une importance équivalente à l'agriculture et à l'élevage, ou que l'activité d'élevage est considérée comme secondaire pour le paysan.

2.3 Groupe des propriétaires de bétail non-éleveurs

Ce groupe englobe les personnes n'ayant pas de temps à consacrer aux activités d'élevage. Comme pour le premier groupe, le troupeau peut aussi être un moyen de capitalisation. Les fonctionnaires, les grands commerçants, ainsi que certains bouchers, pratiquent ce genre d'élevage. Contrairement à l'Adamaoua, les ranches sont absents de notre zone, et les animaux sont élevés de façon traditionnelle.

2.4 Élevage de case

C'est un élevage tenu par des non-fermiers qui entretiennent quelques animaux autour de leurs concessions (ovins, caprins, bovins, volaille). C'est un élevage qui peut être ostentatoire, ou bien tourné vers la consommation familiale.

3. Statuts des terres de parcours en zone soudano-sahélienne du Cameroun

3.1 Perception paysanne de l'espace pastoral

Si les bergers peuvent à loisir augmenter la taille de leur troupeau, les ressources fourragères quant à elles ne sont pas extensibles à souhait. C'est pour cette raison qu'il est souvent nécessaire de faire des prévisions pour une utilisation optimale et sans dégradation des parcours. Le développeur utilise souvent pour cela des notions abstraites comme la capacité de charge du pâturage, ou encore la valeur alimentaire des espèces.

C'est l'inadéquation née entre des effectifs trop importants d'animaux et des espaces pastoraux réduits qui conduit à la dégradation des parcours. Cette notion de charge ne semble pas perçue de la même façon par le développeur et par l'éleveur dans le cas d'un système transhumant. Elle ne semble pas encore faire école dans l'élevage traditionnel pratiqué au Cameroun. Le cas du projet USAID à Mindif (Onana, 1991) montre bien la rupture entre la mise en place des regroupements de paysans et une gestion adéquate des ressource

ces grâce à la vulgarisation des indicateurs biologiques de la dégradation des parcours.

Dans ce projet, une méthode de gestion interdisant complètement l'usage des feux a entraîné un embuissonnement très abondant des terres de parcours devant l'impuissance des éleveurs à revenir à leur système traditionnel de lutte contre ce phénomène.

3.2 L'arrondissement de Hina : un cas réussi de délimitation de l'espace pastoral entre agriculteurs et éleveurs

Dans l'arrondissement de Hina, après plusieurs conflits agro-pastoraux, les éleveurs et les agriculteurs ont trouvé en 1994 un terrain d'entente, en délimitant les terres de parcours dans l'espace. Celles-ci sont en général des terres marginales pour l'activité agricole mais, du fait de la densité de population élevée,

certain paysans voulaient les récupérer pour les cultiver (Onana, 1994). Cette délimitation qui s'est déroulée en présence des autorités administratives et traditionnelles reste actuellement bien respectée par les populations.

Pour le développeur, une organisation de l'espace prenant en compte les droits à la terre de toutes les forces vives, comme c'est le cas dans le canton de Hina, semble être l'idéal, comme nous le confiait le délégué à l'agriculture de l'arrondissement de Hina. Elle a pour conséquence de diminuer les conflits agro-pastoraux, et si les potentialités de production de l'espace pastoral sont intéressantes, de pouvoir augmenter le cheptel pour une région donnée.

Une telle délimitation permet aussi d'établir le bilan fourrager dans un terroir considéré (Onana, 1994), et éventuellement de pouvoir améliorer la productivité des pâturages en cas de besoin.

4. Impacts du statut foncier sur le mode de gestion des parcours en zone soudano-sahélienne

Le statut foncier de l'espace pastoral a des impacts différents sur la gestion des parcours selon le système d'élevage considéré, donc selon la logique des éleveurs ou celle du développeur. D'une façon générale, le développeur a toujours tendance à intensifier la production, malgré quelquefois une perception différente de l'espace pastoral par le paysan.

4.1 La logique du groupe des pastoralistes

Pour l'éleveur transhumant, le capital le plus précieux, ce n'est pas la terre sur laquelle pousse le pâturage mais beaucoup plus ses animaux. Cela se traduit par de longs déplacements au cours de l'année à la recherche de bons pâturages pour le cheptel. Le manque de fourrage de qualité est perçu par l'éleveur comme une menace, un réel danger qu'il faut prévenir au même titre qu'une épidémie, en changeant de site d'installation. Enlever ce moyen de défense à l'éleveur transhumant apparaît alors comme une condamnation de son activité.

Le fait que le transhumant soit sensible à la détérioration des ressources fourragères

disponibles, par une réaction de déplacement, montre bien qu'il a un savoir-faire ancestral qu'il faudrait prendre en compte dans toute politique de gestion de l'élevage, lequel occupe le deuxième rang économique dans le pays. L'éleveur transhumant nous apparaît donc ici comme celui qui prend le plus en compte l'évolution de l'environnement dans lequel son activité est pratiquée.

Le droit d'accès au jour le jour à la ressource fourragère quels que soient le lieu et la date, apparaît comme la principale contrainte à surmonter par l'éleveur qui n'a pas besoin de disposer d'une parcelle fixe pour mener son activité principale.

Cependant, devant le rétrécissement continu de l'espace occupé par les terres de parcours naturels, on est en droit de se poser deux questions :

Peut-on supprimer la transhumance ? si oui, pour quelle alternative et/ou quelle logiques ?

C'est ici que le rôle du développeur devient très important car c'est lui qui apporte les innovations aux paysans, c'est également lui qui conseille l'administration sur les méthodes

les plus efficaces pour utiliser au mieux un terroir donné.

4.2 La logique des éleveurs des autres groupes

Sauf cas de mise en pension des animaux (certains propriétaires de bétail non-éleveurs), l'élevage dans les autres groupes nécessite un espace fini, délimité, sur lequel le paysan peut faire des champs (agro-éleveurs, éleveurs de case).

L'espace disponible n'étant pas extensible car lié à la démographie humaine, l'éleveur exploite de façon intensive les terres disponibles. Cela se traduit par une récolte de sous-produits agricoles, qui seront stockés sur

place ou distribués à la maison. Ces groupes sont très sensibles aux innovations techniques proposées par les structures de développement rural.

En général, l'activité agricole contribue ici à la délimitation du parcellaire et donne à chaque exploitant la latitude d'utiliser ses sous-produits agricoles. Il arrive cependant que les troupeaux de transhumants passent avec leurs bœufs avant le stockage, ce qui crée souvent des conflits agro-pastoraux.

Un troisième type de gestion de l'espace pastoral, non lié au système d'élevage, concerne les terroirs agro-pastoraux dans lesquels l'élevage et l'agriculture opèrent sur des parcelles bien délimitées.

5. Les aspects sociaux de la cohabitation de l'élevage pur et de l'agriculture pure dans les terroirs

Les cas d'intégration positive de l'agriculture et de l'élevage sont assez rares dans la zone d'étude. Dans la plupart des cas, les éleveurs sont contraints de s'engager dans l'agriculture pour défendre ce qui leur appartient de façon traditionnelle —leur terre—. Il se développe ainsi des relations conflictuelles entre les paysans uniquement éleveurs et ceux qui sont seulement agriculteurs.

Dans les plaines du Diamaré (département de la province de l'Extrême-Nord), depuis les années 50, et dans le bassin de la Bénoué depuis les années 80, on assiste à une installation massive de migrants qui descendent des montagnes des zones surpeuplées de Mokolo et de ses environs.

Les mouvements des populations sont liés d'une part à la recherche de terres plus fertiles, et d'autre part à la recherche de pâturages. Ils se font en grande partie par l'intermé-

diaire d'organismes de développement (Projet NEB, MEAVSB). Dans ces opérations, le milieu naturel paye un lourd tribut, par une dégradation très poussée de la végétation, car les nouvelles installations ont toujours lieu dans des zones sauvages dans le but de montrer aux migrants le bien-fondé des déplacements.

Pendant la première année d'installation, on assiste à un déboisement anarchique lié à la création du village et des nouveaux champs pour la culture des céréales. Dès la seconde année, l'extension des cultures, avec notamment la création des champs de coton (pour des questions financières), accélère ce déboisement.

Sur le plan sociologique, dans la plaine du Diamaré, l'avancée des montagnards vers la plaine s'accompagne du recul parallèle des foubés pasteurs et de leur orientation plus prononcée vers l'agriculture.

Conclusion

La réflexion menée tout au long de cet article nous a montré la difficulté qu'il y a à mener une gestion pastorale rationnelle sur un espace dans lequel l'accès à la ressource fourragère n'est pas pérennisé par un espace contrôlable et délimité.

Malgré les critiques souvent portées au système d'élevage extensif, une meilleure organi-

sation spatio-temporelle de l'agriculture et de l'élevage (par les paysans eux-mêmes, en étroite collaboration avec les autorités traditionnelles) constitue déjà un pas important vers une utilisation rationnelle du milieu dans ce système, et peut permettre une amélioration des productions animales.

Toutefois, le système foncier tel qu'actuel-

lement perçu par les paysans, ne peut pas permettre une meilleure gestion des ressources pastorales qui n'appartiennent à personne, mais peuvent cependant être utilisées par tous.

Nos actions visent actuellement à sensibiliser les autorités tant administratives que traditionnelles sur la nécessité de disposer, dans les terroirs, de terres de parcours reconnues comme telles.

Références

Humbel F.X., Barbery J., 1974. *Notice explicative n°53. Carte pédologique de reconnaissance : feuille de Garoua au 1/200 000^e.* ORSTOM Paris 178 p.

Onana J., 1991. Tendances évolutives de quelques peuplements ligneux pâturés et protégés des feux en zone soudano-sahélienne du Cameroun. in *Actes du séminaire régional Gestion des ressources de la biosphère et éducation relative à l'environnement (Projet pilote de Dja)*, Sangmelima, 06-10/05/1991. UNESCO, Paris. 305-311.

Onana J., 1994. *Analyse des activités d'élevage dans la vallée de Gawar.* Projet SOS Lou-ti-Nord, Maroua. 125 p.

Onana J., 1995. *Les savanes soudano-sahéliennes du Cameroun : analyse phytoécologique et utilisation pastorale.* Thèse d'Université, Université Rennes 1.

Roupsard M., 1987. *Nord-Cameroun, ouverture et développement.* Thèse de doctorat, Université Paris X-Nanterre.

Sieffermann G., 1964. *Carte pédologique du Nord-Cameroun au 1/50 000^e. I. Feuille de Boula-Ibi. II. Feuille de Pitoa.* ORSTOM Yaoundé.

Suchel J.B., 1971. *La répartition des pluies et les régimes pluviométriques au Cameroun.* Centre de Recherches Africanistes, Université Fédérale du Cameroun, 286 p.

Yonkeu S., 1993. *Végétation des pâturages de l'Adamaoua (Cameroun) : écologie et potentialités pastorales.* Thèse d'Université, Université Rennes 1, 207 p. + ann.